

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOÛT 2013

L'an deux mil treize et le vingt-trois août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BELLON Gilbert, ELAPHOS Marie-Hélène, PINET Jacqueline et NOISIER Françoise.

Absents : BRUN Barnabé, BERMOND François, CASTAGNO Pierre (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul) et RIGAUD Josiane (pouvoir donné à PINET Jacqueline).

Secrétaire de séance : PINET Jacqueline.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Indemnités du receveur municipal :

Suite aux élections partielles complétant l'équipe municipale il est nécessaire de reconduire l'indemnité de conseil et de confection du budget, allouée chaque année, au receveur municipal.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Marché de travaux de l'aménagement de la traverse du village : attribution des lots :

La commission d'appel d'offre s'est réunie avec le maître d'œuvre le mardi 30 juillet à 14 h 30 pour procéder à l'ouverture des plis de la consultation lancée le 18 juin 2013 et qui se décompose en 3 lots, à savoir :

- Lot 1 - Voirie et réseaux divers
- Lot 2 - Revêtement de chaussées
- Lot 3 - Espaces verts

Pour chaque lot 2 offres ont été déposées soit 6 soumissionnaires. Après ouverture et analyse des candidatures la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Voirie et réseaux divers : Le groupement POLDER/PISTONO pour un montant de travaux de 397 515,10 € H.T. soit 209 669,40 € H.T. pour la tranche ferme et 187 845,70 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1.
- Lot 2 - Revêtement de chaussées : La Société ROUTIERE DU MIDI pour un montant de travaux de 150 302,25 € H.T. soit 81 946,80 € H.T. pour la tranche ferme et 68 355,45 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1.
- Lot 3 - Espaces verts : L'entreprise ROS'EAU pour un montant de travaux de 8 516 € H.T. soit 2 627 € H.T. pour la tranche ferme et 5 889 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Réparations des vitraux et du moteur des cloches de l'église du Villard : demande de subvention :

Les vitraux de la façade de l'église du Villard sont abîmés et cassés. Le devis de restauration s'élève à 2 180 € auquel il serait nécessaire de prévoir la pose de protections vitrées pour les sécuriser (923 € H.T.) De plus le moteur de volée électronique de la grande cloche ne fonctionne plus et doit être remplacé. Le devis établi est de 1 636 € H.T. Afin de financer des réparations il est envisagé de demander une aide financière du sénateur au titre de ces fonds parlementaires au taux le plus élevé possible.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

C.C.H.B. : avis sur la répartition du nombre de représentants dès 2014 :

Les règles concernant la composition des conseils communautaires des EPCI évoluent dès les élections municipales de 2014. La répartition de base qui s'appliquera se fera selon la représentation proportionnelle en fonction de la population. Pour les communes de La Beaume, Saint Julien en Beauchêne, Saint Pierre d'Argençon, La Haute-Beaume et Montbrand le nombre de délégués passerait de 2 à 1 alors que les communes d'Aspremont et La Faurie en compteraient 3 et 7 pour Aspres-sur-Buëch, ce qui totaliserait 18 sièges.

Les communes devant se prononcer sur la composition du conseil communautaire selon les règles de majorité qualifiée avant le 31 août 2013, il est proposé d'établir la composition suivante dès 2014 :

| Aspremont | Aspres-sur-Buëch | La Beaume | La Faurie | La Haute-Beaume | Montbrand | St Pierre d'Argençon | St Julien en Beauchêne |
|--------------------------|------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|----------------------|------------------------|
| 3 | 7 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Total = 21 sièges | | | | | | | |

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOÛT 2013 (suite).

Réparation des chemins ruraux : demande de subvention au Conseil Général :

Les orages violents des 7 et 8 juillet dernier ont occasionné de nombreux dégâts sur les chemins ruraux. L'estimation de remise en état de la voirie s'élève à 35 000 € H.T. Le Conseil Général peut subventionner ce type d'opération au taux de 70 % plafonné à 21 000 € d'aide pour 30 000 € H.T. de travaux.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'aménagement de la traverse du village : engagement du conseil municipal à fixer une tarification du prix de l'assainissement à 0,50 €/m³ pour pouvoir être financé sur la part des travaux d'assainissement :

Le montant des travaux d'assainissement du projet d'aménagement de la traverse du village ne pourra être financé par l'Agence de l'Eau que si la commune facture à ses abonnés un tarif de 0,50 €/m³. L'aide financière attendue représentant plus de 20 % du montant H.T. des travaux pour les deux premières tranches, il est nécessaire d'appliquer cette tarification dès 2014.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Virement de crédits pour le remboursement d'une caution :

Suite au départ d'un couple de locataires d'un logement communal, il est nécessaire de prévoir un virement de crédits en section d'investissement du budget principal pour leur rembourser leur caution

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Effraction de propriété aux Versannes : Le maire donne lecture d'un courrier de Mme Laurence FAIZENDE MERCIER reçu le 26 juin dernier informant la commune d'un constat d'effraction sur son terrain situé aux Versannes sur lequel la chaîne a été coupée et le panneau indicatif de sa propriété privée retiré, suite à quoi elle a porté plainte pour violation de propriété.

Franchissement dangereux de passage à niveau : Dans un courrier du 28 juin dernier, dont une copie a été adressée en Préfecture, Réseau Ferré de France demande au maire d'exercer ses pouvoirs de police afin d'interdire le franchissement du passage à niveau situé à l'entrée du village à certaines catégories d'usagers de la voirie routière. Le chemin desservi étant communal, le maire a pris un arrêté municipal de circulation avec limitation de tonnage aux véhicules de plus de 26 tonnes. Les panneaux correspondants seront posés dès que possible.

Rue du vieux Moulin : Par courrier des riverains de cette rue demandent à la commune de bien vouloir évacuer les gravats charriés par les intempéries qui se sont accumulés et colmatés, ayant entraîné une élévation du niveau du sol, afin de pouvoir ouvrir la porte de leur garage.

Fêtes votives : Les fêtes annuelles du village et du Villard se sont bien déroulées, le beau temps étant au rendez-vous et l'équipe de bénévoles parfaitement organisée et active.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.